

**COMMUNE D'ETTERBEEK**  
**Aménagement du Territoire**  
*Monsieur Alex MAGOTTEAU*  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
1040 ETTERBEEK.

V/Réf : U04/YS/AM/6858  
N/Réf. : AVL/CC/ETB-2.106/s.343  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 177. Remise en peinture de la vitrine.  
**Régularisation.**

En réponse à votre lettre du 26 mars sous référence, réceptionnée le 31 mars 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21 avril 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur la régularisation d'une remise en peinture de la vitrine de cet espace commercial dont l'activité a été modifiée. Aucun document ne renseigne sur la situation antérieure.

La Commission rappelle que le bien est situé dans la zone de protection de l'immeuble sis 141, avenue de la Chasse, classé pour sa façade avant, sa toiture et son hall d'entrée et qu'à ce titre, le traitement de sa devanture mérite la meilleure attention.

D'autre part, la Commission constate que cette devanture s'inscrit dans un alignement de maisons qui, à l'exception du magasin d'alimentation générale situé sur le coin, est particulièrement homogène et bien conservé.

Elle regrette que le choix de couleurs vives et très contrastées opéré pour la remise en peinture de cette devanture introduise une rupture nette dans la sobriété et la cohérence de cet alignement. Elle estime cette option peu judicieuse et contraire à la mise en valeur du tissu urbain dans lequel le commerce est implanté. Elle demande dès lors aux auteurs de projet de remédier à la situation en effectuant une nouvelle remise en peinture à l'aide de tonalités plus sobres et moins contrastées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

P. PUTTEMANS  
Président f. f.

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.